

Projet de Parc Naturel Régional des Préalpes d'Azur
Mise en place du Conseil de développement

Compte-rendu de la réunion du mercredi 19 Mai 2010

Présents :

- Pour le Conseil de Développement de préfiguration: Elisabeth Toutee, Philippe Toutee, René Perier, Célia Nicoletti, Jean-Paul Guido, Stéphane Maillard, Corinne Lesage, Catherine Bouin
- Pour le Syndicat Mixte de préfiguration du PNR : Thierry Gueguen, Daniel Delat
- Pour l'ARDL PACA : Laurent Bielicki

Excusés : Claudette Rouquier, Rolland Thomas, David Ward-Perkins

Lieu : Salle municipale de Thorenc-Station

La réunion qui a débuté à 17H s'est prolongée jusqu'à 20H40 environ.

Ordre du jour : Celui-ci a été arrêté en début de séance :

I. Statuts du CdD de préfiguration

- discussion et adoption des statuts
- désignation des administrateurs
- constitution du dossier à déposer en préfecture

II. Programme et calendrier des réunions de travail

III. Présentation d'une maquette d'un projet de site internet du CdD

IV. Réflexions et propositions d'actions du CdD sur les circuits courts (ventes directes)

V. Présentation du livret de communication réalisé par les techniciens du Parc – avis sur le texte de présentation du CdD et sur le livret.

VI. Points divers : Commissions thématiques pour les Plans d'action, présentation du projet de Catherine Bouin, etc.

La réunion a débuté par une introduction de Monsieur Thierry Gueguen.

Il a été proposé que, pour assurer une bonne continuité et une cohérence dans le processus de création du CdD de préfiguration, chaque nouvelle réunion devrait commencer par l'adoption du compte-rendu de la réunion précédente, afin d'éviter toute confusion et malentendu.

Cette proposition a été retenue

A ce propos, Monsieur Gueguen affirma sa surprise quant aux changements qui sont intervenus depuis la dernière réunion, notamment par la diffusion d'un addendum, qui modifiait le contenu des décisions prises en réunion

De ce fait, il a estimé qu'une méthode de travail plus stricte devra être adoptée, afin d'éviter à l'avenir des situations semblables à celle qui vient de se produire, qui décrédibiliserait à terme le travail fait en réunion par l'ensemble des membres présents.

René Perier pour sa part rappelle que l'addendum diffusé a fait l'objet, avant sa diffusion, de discussions entre tous les membres présents à la réunion du 8 avril et d'une démarche rigoureuse de consultation par email. A

la suite de cet échange, le compte rendu de la réunion du 8 avril et son addendum, ont été validés ce jour par les membres présents.

1. Statuts du CdD

L'ensemble des membres présents ont participé à la lecture et à l'examen des articles de l'avant-projet de statuts qui avait été diffusé et modifié par des échanges par courriel depuis la réunion du 8 avril. Un travail collectif a pu être mené pour amender les projets de statuts.

Les principales modifications ont été les suivantes :

De l'avis de tous, les statuts doivent être les plus simples et les plus souples possibles afin de ne pas devenir des contraintes.

Par conséquent, il a été décidé d'éviter dans l'Article 2 de faire référence aux statuts du Syndicat Mixte de préfiguration du Parc Naturel Régional. Ce dernier pourra cependant apparaître plus explicitement dans un préambule au statut (la notion de « Charte » a été mentionnée mais finalement éliminée afin de ne pas créer de confusion avec la charte du PNR), sur le modèle de ce qui a été fait par l'Association des Conseils de Développement de la région PACA.

A été décidé que le siège de l'association du Conseil de Développement sera domicilié au 2 Avenue Gaston de Fontmichel, 06460, Saint-Vallier-de-Thiery.

Concernant l'instauration d'une possible cotisation, il a été décidé qu'elle ne sera pas inscrite dans les textes de l'association, pour deux raisons :

- d'une part, selon Laurent Bielicki, une demande de cotisation, en moyenne de l'ordre de 5 à 10 euros n'apporterait qu'un financement symbolique à la future association, par rapport à la subvention accordée par la Région, dans sa logique de soutien aux Conseils de Développement. De plus, instaurer une cotisation impliquerait une gestion plus lourde, vis-à-vis à la vérification des mises à jour des cotisations.
- d'autre part, la création d'une cotisation ne paraît pas en cohérence avec l'esprit de projet de démocratie participative du conseil de développement.

Par conséquent, il a été décidé de supprimer la notion d'engagement financier, matérialisé par une cotisation et remplacé dans les statuts par un « engagement », plus symbolique et moral.

Concernant le fonctionnement de la future association, il a été décidé de créer une association de type collégial, sans bureau ni président, composé d'un conseil d'administration qui désigne en son sein autant que de besoins des responsables pour les différentes tâches d'organisation et de gestion (trésorier, secrétariat, animation etc.) et des représentants pour telle ou telle tâche de représentation.

Il a été précisé que ce type de fonctionnement permet plus de souplesse et un investissement accru de chacun, orienté par une dynamique d'action, articulée par l'organisation d'actions et de chantiers.

Il a été précisé qu'un règlement intérieur peut exister, afin de préciser les différentes procédures, les fautes graves, les modalités d'articulation avec le syndicat mixte, etc.

Il a donc été décidé d'inscrire que « l'association *peut* adopter un règlement (...) », afin de laisser plus de souplesse sans obligation immédiate de créer ce document.

Afin de garder un certain recul sur le travail effectué sur les statuts en ce jour et d'achever la rédaction du préambule, il a été décidé de remettre à la prochaine réunion sa validation par les membres présents.

Ont donc aussi été reportés à la prochaine réunion les deux autres points prévus à l'ordre du jour :

- *désignation des administrateurs*
- *constitution du dossier à déposer en préfecture*

2. Programme et calendrier des réunions publiques

Faisant suite à la précédente réunion, les membres du groupe ont abordé la question de la prochaine réunion publique commune au Conseil de développement et à l'association des Amis du Parc, qui est prévue à Caille le samedi 5 juin à 15H30.

Cette réunion devrait se dérouler en 5 points :

- présentation du PNR,
- présentation de l'Association des Amis du Parc,
- présentation de l'association du Conseil de Développement,
- échanges et débat sur les circuits courts,
- échanges et débat sur la thématique « patrimoine paysager »,

Concernant cette thématique, René Perier informe de l'avancement du projet d'expérimentation d'une démarche participative sur le paysage, qui sera menée en lien avec le SM par les Amis du Parc. Cette expérimentation mobilisera notamment, outre Célia Nicolletti, un étudiant de l'Ecole nationale supérieure du paysage de Marseille, ainsi qu'un paysagiste conseil enseignant à l'ENSP et un membre de l'association ARENES).

Concernant l'organisation de la prochaine réunion publique prévue le 5 juin à Caille, il a été remarqué que la présence des deux structures à vocation participative, abordant deux thématiques en débat entraînerait un risque d'illisibilité et de confusion quant aux fonctions respectives de l'association les Amis du Parc et de l'instance de démocratie locale qu'est le Conseil de développement.

L'enjeu est de préserver une dynamique commune mais en distinguant chaque structure dans une logique de « qui fait quoi et qui parle au nom de qui ».

Ce problème s'est matérialisé concrètement avec l'examen du projet de flyer de présentation de la prochaine réunion de Caille.

Après discussion, deux options ont été proposées afin de clarifier les rôles de chacun, options qui dépendront de l'avis des Amis du Parc, en particulier de son président:

- soit le flyer mentionnant à la fois les Amis du Parc et le CdD devra mettre en avant le CdD, Les Amis du parc constituant en quelque sorte « la base arrière » La rédaction du flyer devenant donc : Le Conseil de développement avec l'appui de l'association « les Amis du Parc » etc. (et le logo des amis du parc est supprimé)
- soit l'association Les Amis du Parc organise cette réunion seule, sans que soit cité, sur le flyer, le Conseil de Développement.

Une certaine remise en cause de l'articulation CdD/Amis du Parc dans l'organisation des réunions publiques envisagées a ainsi été mise en évidence, de part la confusion qui pourrait en découler.

Le débat s'est poursuivi sur la question, à moyen terme, de la coexistence de deux associations et sur l'éventuelle fongibilité des actions des Amis du Parc au sein du CdD, lorsque ce dernier sera pleinement opérationnel.

Cette question a été illustrée par l'exemple du cas du PNR du Verdon, où l'association des Amis du Parc a eu tendance à s'essouffler lorsque le CdD du PNR du Verdon a été mis en place.

Le débat sur le sujet reste ouvert mais à terme, une solution de cohabitation des deux instances devra être trouvée par ne pas enrayer la dynamique actuelle générée par chacune des associations.

3. Présentation du projet de Catherine Bouin

Mme Catherine Bouin, membre de l'association « la compagnie de la Hulotte » est venue exposée le projet de son association de mettre en place un centre régional des arts de la parole dans le moyen-pays.

Le centre en question serait un centre de formation, de transmission, de recherche et de création des arts de la parole et de l'expression musicale (conte, légende, art des troubadours, poésie, histoire régionale, recherche iconographique, manifestations artistiques...).

L'association recherche un lieu, d'environ 300m² de préférence au sein d'un lieu patrimonial.

La commune de Gréolières semble être intéressée par ce projet de centre au sein du château de Gréolières, mais rien n'est à l'heure actuelle confirmé.

Monsieur Gueguen, a donc proposé, dans le cadre de la mise en place du Scot Ouest, notamment en ce qui concerne le volet culturel du PADD de se mettre en relation avec celui-ci, afin de pouvoir trouver une autre alternative que le château de Gréolières dans le Moyen-Pays.

4. Présentation d'une maquette d'un projet de site internet du CdD

Enfin, une présentation brève d'une maquette d'un futur site internet du Conseil de Développement a été présentée par René Perier.

Il s'agit d'un site construit sur une base Joomla (logiciel libre et gratuit) qui permet de partager la rédaction des articles au sein d'une communauté de rédacteurs et de prévoir différents statuts d'utilisateur du site : administrateur rédacteurs, membres du CdD, tout public.

La question d'un appui technique pour la gestion du site a été posée mais voyant l'heure avancée, l'ensemble des discussions ont été reportées à la prochaine réunion.

Aucune date n'a été fixée concernant une prochaine réunion des membres du CdD de préfiguration, mais il a été décidé, de proposer une date sous 'doodle' pour fixer une date approximative située dans un mois.

CR validé lors de la réunion du CdD le 23 juin 2009